

## Dispositifs concernés

### ■ PERCO / PERCOI / PER COL / PER COL-I

L'épargne de votre PEE, PEG ou PEI ne peut être débloquée pour ce motif.

## Remboursement par internet

### Simple et sécurisé :

Sur le site [www.ca-els.com](http://www.ca-els.com), vérifiez vos coordonnées dans « mon espace > mes données personnelles », poursuivez pour :

- **Saisir votre demande** de remboursement,
- **Déposer vos justificatifs** en ligne.

## Remboursement par courrier

Remplissez le bulletin de correspondance sur demande auprès de notre serveur vocal.

Cochez le motif CC, puis renvoyez-le, accompagné des justificatifs et de votre copie de pièce d'identité, à l'adresse indiquée.

## Quand formuler sa demande ?

La demande de déblocage peut intervenir à tout moment à compter de la date de fin de droits aux allocations d'assurance chômage du titulaire.

## Principaux évènements exclus

(liste non exhaustive)

- Fin du contrat de travail.

Mise à jour : Mars 2026

Les informations mentionnées dans ce document vous sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer, notamment par voie législative ou réglementaire. Conformément à la réglementation en vigueur, CA Titres se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires, en vue d'apprécier la légitimité d'une demande de déblocage.

## Caractéristiques

Le déblocage, total ou partiel, de votre épargne intervient sous la forme d'un règlement unique. Un même cas de déblocage ne peut donc donner lieu à des versements successifs.

Le remboursement de votre épargne ne pourra porter que sur l'épargne versée avant la date de notification de fin de droits aux allocations d'assurance chômage.

## Justificatifs à joindre à la demande de déblocage

- La copie de l'attestation délivrée par France Travail mentionnant l'expiration de vos droits à assurance chômage ou l'avis de situation de Pôle Emploi reprenant les montants reçus et la date de fin de droits, l'attestation d'aide au retour à l'emploi (ARE)
- Et une attestation sur l'honneur précisant que vous n'exercez pas une activité professionnelle.
- Et si vous faites une demande de remboursement par courrier : la photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité (indispensable à la prise en compte de votre demande) et un bulletin de remboursement personnalisé.

## Principales Questions / Réponses

- **La cessation du contrat de travail est-elle une cause de déblocage anticipé dans le cadre du PERCO/PER COL ou du PERCOI/PER COL-I ?**  
Seule l'expiration des droits à assurance chômage ouvre droit au remboursement anticipé à votre PERCO / PER COL ou PERCOI / PER COL-I.